

CHALLENGE FAIR PLAY 2023/2024 CHAMPIONNAT SENIORS

PENALITES FAIR PLAY AU 19 06 2024

- Vous trouverez ci-dessous la liste des clubs pénalisés au Challenge Fair Play championnat seniors pour la saison 2023/2024, état au 19 06 2024 (prise en compte des sanctions en championnat des Commissions de Discipline, statuts et règlements et commission appel jusqu'à cette date).

Sous réserve dossiers en cours.

• **Départemental 1 :**

AUTREY : 22 pénalités
COLOMBE : 9 pénalités
FC 4 RIVIERES 2 : 2 pénalités
HAUTE LIZAINE 2 : 2 pénalités
LARIANS 2 : 10 pénalités
LURE JS 2 : 6 pénalités
NOIDANS VESOUL 3 : 4 pénalités
PAYS LUXEUIL : 12 pénalités
PERROUSE 2 : 4 pénalités
VESOUL AGGLOMERATION OLYMPIQUE : 6 pénalités

• **Départemental 2 :**

Groupe A :

FC 2 VELS : 10 pénalités
LA GOURGEONNE : 3 pénalités
MONTS GY : 14 pénalités
PERROUSE 3 : 3 pénalités
RC SAONNOIS 2 : 2 pénalités
RIGNY : 11 pénalités
RIOZ/ETUZ/CUSSEY 3 : 13 pénalités
SOING : 6 pénalités
TRAVES : 2 pénalités
VAL PESMES : 4 pénalités

Groupe B :

AMANCE/CORRE/POLAINCOURT : 2 pénalités
FOUGEROLLES : 6 pénalités
FRANCHEVELLE : 14 pénalités
HAUTE LIZAINE 3 : 2 pénalités
HERICOURT SG 2 : 6 pénalités
MAGNY VERNOIS : 4 pénalités
VALLEE BREUCHIN : 4 pénalités
VESOUL FC 3 : 6 pénalités
VESOUL RC : 2 pénalités

• **Départemental 3 : phase printemps 2024**

Groupe A :

CHAMPLITTE : 6 pénalités
CONFLANS : 6 pénalités
JASNEY : 2 pénalités

Groupe B :

HAUTE VALLEE OGNON : 2 pénalités
PAYS LUXEUIL 2 : 6 pénalités

Groupe C :

FC 2 VELS 2 : 3 pénalités
FC 4 RIVIERES 3 : 25 pénalités

Groupe D :

ENTENTE FAUCOGNEY/SERVANCE TERNUAY : 3 pénalités
FC LAC : 4 pénalités
FONTAINE : 4 pénalités
FROTEY VESOUL 2 : 5 pénalités

• **Départemental 4 : phase printemps 2024**

Groupe A :

LARIANS 3 : 4 pénalités
RIOZ/ETUZ/CUSSEY 4 : 3 pénalités

Groupe B :

ENTENTE ST REMY/BAULAY/FAVERNEY 2 : 2 pénalités
VESOUL AGGLOMERATION OLYMPIQUE : 2 pénalités

Groupe C :

Néant

Groupe D :

Néant

Groupe E :

VESOUL AFM 2 : 1 pénalité

Groupe F :

Néant

RAPPEL REGLEMENT :

LA PENALISATION DES CLUBS NON FAIR-PLAY SUR RENCONTRES DE CHAMPIONNAT :

1 - Chaque équipe dont un joueur ou dirigeant sera suspendu par la Commission de Discipline et/ou la Commission des Statuts et Règlements se verra affecter des pénalités selon un barème.

2 - Ce barème prendra en compte le nombre de matches de suspension ou l'équivalent en nombre de matches de la suspension en durée.

3 - Le cumul des points sera effectué, par équipe, et en fin de saison une sanction se traduisant en perte de points au classement sera appliqué (art. 200).

4 - Suspension en nombre de matches (en dehors de celles n'attribuant que le match automatique) : 1 pénalité par match.
Suspension à temps : 3 pénalités par mois.

5 - Equipe totalisant :

- de 5 à 10 pénalités : moins 1 point au classement.
- de 11 à 20 pénalités : moins 2 points au classement.
- de 21 à 30 pénalités : moins 3 points au classement,
- de 31 à 40 pénalités : moins 4 points au classement,
- de 41 à 50 pénalités : moins 6 points au classement.
- de 51 à 70 pénalités : moins 8 points au classement.
- de 71 à 100 pénalités : moins 15 points au classement.
- supérieur à 100 pénalités : moins 20 points au classement.

Le Directeur Administratif,
Raphaël TAVERDET

RAPPEL :

Les décisions sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.